



RÈGLEMENT

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Camping Village Sos Flores est géré par la société Campeggio Villaggio Sos Flores S.r.l., basée à Cagliari (CA), Piazza Repubblica, 28, TVA/code fiscal 02925360923. Cet établissement propose à ses clients un service d'hébergement tel que défini par la réglementation régionale en matière de structures d'hébergement.

L'achat et la vente de biens et de services par système dématérialisé sont régis par l'article 18 du Décret-loi 114/98. Le contrat de vente conclu entre le client et Campeggio Villaggio Sos Flores S.r.l. sera régi et interprété conformément au droit italien. Pour tous les points qui ne sont pas expressément prévus dans les conditions suivantes, les dispositions du Code civil italien ainsi que les lois ou les usages pertinents s'appliquent. Tout litige sera régi par la loi italienne. En confirmant le devis, le client accepte les conditions de réservation et la liste des prix en vigueur. Il s'engage, par ailleurs, à respecter scrupuleusement le règlement de l'établissement d'hébergement, qui peut faire l'objet de règles complémentaires que la direction pourra fixer ultérieurement. Les règles de conduite susmentionnées sont disponibles sur notre site Internet www.campingsosflores.com. Elles sont affichées sur le tableau d'affichage et peuvent être demandées par e-mail à info@campingsosflores.com ou auprès du personnel d'accueil. Les présentes conditions générales de vente sont réputées acceptées dans leur intégralité lors de la réservation ou de l'enregistrement; le client s'engage par conséquent à respecter intégralement chaque article. La société Campeggio Villaggio Sos Flores S.r.l. a le droit de résilier le contrat de réservation si le souscripteur, sa famille ou ses invités, ne respectent pas la réglementation en vigueur.

CONTRAT ET RÉSERVATION

Les conditions et les modalités de paiement sont clairement précisées au moment de la réservation, selon la formule choisie. La réservation est réputée effective uniquement à réception du règlement demandé lors de la réservation, effectué dans les délais indiqués. Selon le canal de réservation utilisé, le paiement peut être réglé en espèces, par carte bancaire de crédit ou de débit ou par virement en indiquant les informations suivantes :

Banque: Banco di Sardegna, succursale de Tortolì
Titulaire du compte: Campeggio Villaggio Sos Flores S.r.l.
Code IBAN: IT88U0101585390000065016076
Code Swift/BIC: BPMOIT22XXX

IMPORTANT: les virements bancaires en provenance de pays hors de l'UE (Islande, Norvège, Liechtenstein, Royaume-Uni, Suisse, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, Guernesey, Jersey, Île de Man, Principauté d'Andorre et Cité du Vatican) sont acceptés ainsi que ceux émanant d'autres pays étrangers, contre paiement d'un supplément pour frais de gestion de 20,00€ qui sera demandé directement sur place par la Réception lors du règlement du solde.

La réservation, en tant que contrat hôtelier, est réputée contraignante, le client est donc tenu de régler le montant total, même en cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive. La réservation est personnelle et ne peut donc être cédée à des tiers, sauf dérogation de la direction. Le nombre de personnes indiqué dans la réservation est confirmé

ultérieurement lors de l'enregistrement sera réputé constituer l'objet du contrat hôtelier.

Les demandes éventuelles des clients quant à l'emplacement de leur logement seront traitées comme telles, mais n'ont aucune valeur contractuelle et ne donnent droit à aucune garantie, l'affectation s'effectuant sur place à la discrétion exclusive de la direction.

Toute demande de modification de réservation doit être adressée par écrit à la direction (par e-mail, fax ou lettre recommandée) qui évaluera, à sa discrétion, la possibilité de l'accepter ou de la refuser selon les disponibilités du moment et les conditions tarifaires. Toute modification de réservation est soumise à disponibilité et peut entraîner des frais supplémentaires.

Toute annulation de réservation doit être communiquée par écrit par e-mail, fax ou lettre recommandée, la date d'envoi faisant foi pour le remboursement éventuel de l'acompte. Les pénalités d'annulation sont clairement indiquées dans la confirmation de réservation. Les remboursements seront gérés par le service comptable dans les 14 jours suivant la confirmation par le bureau des réservations et seront traités selon le même mode de paiement que celui utilisé par le client lors de sa réservation. Pour les remboursements vers des pays hors UE, la somme de €20,00 sera retenue à titre de frais de gestion.

Les données personnelles fournies lors de la réservation seront utilisées pour émettre le reçu fiscal. Si une facture électronique est demandée, on doit l'indiquer dans les notes de réservation ou avant le paiement du solde total.

TAXE DE SÉJOUR

La municipalité de Tortoli a institué une taxe de séjour à la charge des vacanciers. Pour plus d'informations sur les tarifs et les exonérations, veuillez contacter la direction.

ACCEPTATION CLIENT - ARRIVÉE - DÉPART

À l'arrivée, il est obligatoire de remettre à la Réception les documents d'identité de tous les hôtes, y compris des mineurs. Dans le cas de mineurs n'appartenant pas au même ménage que les hébergés, ils doivent obligatoirement présenter le formulaire de procuration fourni par le bureau de réservation, complété et signé par le parent déléguant. L'horaire de mise à disposition (check-in) des emplacements est garanti à partir de 12h, tandis que l'horaire de mise à disposition des hébergements est garanti à partir de 17h, le jour d'arrivée. Les clients sur le départ (checkout) doivent libérer les emplacements avant 12h et les hébergements avant 10h.

Lors de leur enregistrement, les clients recevront une carte à double fonction, à utiliser comme moyen de paiement à l'intérieur de l'établissement et comme camping-pass à présenter sur demande du personnel de surveillance pour entrer et sortir de l'établissement et pour pouvoir utiliser les services internes.

Le paiement des dépenses engagées sera effectué au moment du départ, lors de la restitution de la carte, ou lorsque le plafond de dépenses prédéterminé pour chaque carte est atteint. La carte sert également de clé pour accéder aux logements équipés de serrure électronique.

Au moment de son enregistrement, le client séjournant dans un logement est tenu de verser une caution de €150,00 en couverture des éventuels dommages causés aux biens, aux équipements et aux aménagements. Ce montant sera restitué après le départ, après vérification par le personnel, et tout dommage et/ou absence sera déduit du montant.

Dans les chambres il est strictement interdit de fumer. Toutes les chambres sont équipées d'un détecteur de fumée connecté à la réception via une connexion Internet. Tout manquement à cette règle entraîne la retenue intégrale de la caution.

Si la direction l'estime nécessaire, pendant le séjour, celle-ci pourra, par l'intermédiaire de ses employés, accéder aux installations utilisées par les clients durant leur séjour, afin de vérifier l'état des lieux et des installations.

Tout départ différé entraînera la facturation d'une journée supplémentaire. Cependant, sur réservation et sous réserve de disponibilité, un départ tardif (départ le soir avant 20h) peut être demandé contre paiement du supplément

correspondant à une demi-journée. Pour les arrivées après 22 heures, il est indispensable de prévenir le bureau de réservation à l'avance. Le gardien de nuit remet les clés et récupère les documents. L'enregistrement devra être effectué par le responsable du groupe le lendemain matin à la Réception.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT/EMPLACEMENT - PAIEMENT

L'attribution des hébergements et des emplacements est effectuée à la discrétion de la direction.

Le client est tenu d'occuper l'emplacement qui lui est indiqué au bureau de réception, ou d'attendre qu'un accompagnateur lui indique l'emplacement qui lui est destiné. L'occupation d'un autre emplacement que celui attribué n'est autorisée que sur autorisation expresse de la Réception. La direction se réserve le droit, à sa seule discrétion, de déplacer l'équipement non installé sur l'emplacement attribué à l'origine. Un seul moyen d'hébergement (tente, caravane, camping-car, minibus ou tente de toit), y compris l'auvent, peut être installé sur chaque emplacement. L'ajout de moyens d'hébergement supplémentaires sur un même emplacement implique le paiement du forfait journalier correspondant, conformément au tarif en vigueur.

Une demande de changement de chambre, si la direction le juge possible, entraînera le paiement d'un supplément de 50,00 € pour les frais de nettoyage. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de changement de chambre à un tarif inférieur à celui initialement réservé.

Les photos du logement dans les brochures, sur le site Internet et sur les canaux de réservation, sont fournies à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement contractuel quant aux équipements et aux caractéristiques du logement. À ce titre, seule fera foi la description des caractéristiques du logement, clairement précisée sur tous les canaux de réservation et pour tous les types de logement.

Le cas échéant, le client devra signaler immédiatement tout équipement manquant, tout problème ou état de propreté jugé non conforme, afin de permettre à la direction d'y remédier dans les plus brefs délais. Aucune réclamation ne sera acceptée en fin de séjour pour des problèmes qui n'ont pas été formellement signalés lors de la remise des clés du logement.

Si le client ne se présente pas sans préavis, les installations et les emplacements seront tenus à sa disposition pendant 24 heures maximum à compter de la date d'arrivée prévue. À partir de 17h (de 12h pour les emplacements) le lendemain, la réservation sera considérée comme une non-présentation et le logement correspondant sera remis en vente.

Le solde, s'il n'a pas été réglé précédemment, devra être réglé par le client le jour de l'arrivée, avant d'entrer dans la chambre. Les modes de paiement acceptés sont les espèces (jusqu'à €4999,99), les cartes de crédit ou de débit. Les virements bancaires sont acceptés s'ils sont effectués 7 jours avant la date d'arrivée, accompagnés d'une copie du paiement par e-mail. Les chèques sont acceptés seulement pour les réservations d'un séjour minimum de 10 nuits et s'ils sont strictement remis lors de l'enregistrement.

IMPORTANT: les virements bancaires en provenance de pays hors UE (Islande, Norvège, Liechtenstein, Royaume-Uni, Suisse, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, Guernesey, Jersey, Île de Man, Principauté d'Andorre et Cité du Vatican) sont acceptés ainsi que ceux effectués depuis d'autres pays étrangers, contre paiement d'un supplément pour frais de gestion de €20,00.

Si le client renonce, le jour de son arrivée, et pour quelque raison que ce soit, à prendre possession du logement ou de l'emplacement attribué, le contrat hôtelier sera réputé résilié et seul l'acompte versé sera définitivement encaissé. En cas de paiement anticipé (tarif avec paiement anticipé), la totalité du montant sera définitivement encaissée.

Le client est tenu de présenter les documents fiscaux attestant du paiement et la QUITTANCE correspondante délivrée par la Réception avant le départ au personnel en charge du contrôle, à la sortie de l'établissement.

VISITEURS

Les clients sont autorisés à recevoir des invités au sein de l'établissement d'hébergement. L'autorisation d'entrée des

visiteurs est à l'entière discrétion de la direction, sur dépôt des pièces d'identité.

Le visiteur n'est admis que de jour, pendant les heures d'ouverture du bureau d'accueil, à pied, et contre paiement du tarif correspondant indiqué dans notre grille tarifaire.

Si l'hébergement réservé ou le moyen d'hébergement utilisé (caravane, camping-car, minibus, tente) a des places inoccupées, l'acceptation de présences supplémentaires n'est pas garantie et s'entend accordée à l'entière discrétion de la direction, après dépôt des pièces d'identité et contre paiement du tarif journalier en vigueur.

Les mineurs seuls ne sont pas admis. Ils doivent être accompagnés d'adultes, qui sont tenus de veiller sur leur comportement pendant toute la durée de leur séjour dans l'établissement d'hébergement, et qui sont responsables vis-à-vis de la direction et des tiers.

Le non-respect du règlement entraîne l'expulsion immédiate du client du camping.

Le tarif visiteur ne prévoit pas de réduction en fonction de l'âge des clients et de la durée de l'admission. Pour les personnes qui souhaitent simplement visiter l'établissement, une visite de moins de 15 minutes est autorisée sur remise d'une pièce d'identité. Dans tous les cas, l'accès à la structure est interdit à tout véhicule, à moteur ou non, vélos, trottinettes, etc.

L'entrée dans le camping de personnes non autorisées constitue une violation de domicile aux termes de l'ART. 614 du code procédure pénal italien (C.P.P.)

ACCÈS ET CIRCULATION DES VÉHICULES

Les véhicules ne sont autorisés à accéder au camping que le jour de l'arrivée et le jour du départ pour le chargement et le déchargement des bagages et/ou du matériel de camping. Chacune de ces opérations doit prendre deux heures maximum, sauf autorisation expresse de la Réception. En aucun autre cas, l'accès des véhicules ne sera autorisé à l'intérieur du camping pendant le séjour. Des dérogations à cette règle peuvent être prévues pour les clients présentant un handicap avéré ou se déplaçant avec difficulté. Il est également précisé que pour faciliter les déplacements des clients rencontrant les difficultés indiquées ci-dessus, la direction peut mettre à disposition un véhicule électrique conduit par le personnel afin de limiter la circulation des véhicules à l'intérieur de l'établissement.

Lors de l'enregistrement, il est obligatoire de fournir le numéro d'immatriculation de tous les véhicules.

Il est interdit de laver sa voiture, sa caravane et/ou son bateau, etc., à l'intérieur du camping.

Les véhicules devront circuler au pas (5 km/h) et être garés sur leurs emplacements ou à proximité des hébergements (camping-cars et motos), et sur les parkings non surveillés prévus à cet effet (voitures).

Il est possible de circuler à l'intérieur du camping à bicyclette et en trottinette, sauf dans les espaces bars et restauration, à l'intérieur de la supérette, dans les toilettes et sur les terrains de sport. Le personnel de l'établissement d'hébergement est autorisé à confisquer le vélo ou la trottinette d'un mineur qui conduirait ces véhicules à une vitesse supérieure à la limite indiquée ci-dessus, ou qui risquerait de compromettre la sécurité d'autrui; le véhicule sera remis à l'adulte responsable du mineur.

L'établissement d'hébergement est équipé de parkings gratuits et non surveillés. Il est formellement interdit d'obstruer de quelque façon les issues de secours, sous peine d'enlèvement forcé. Toutes les voitures et remorques doivent être stationnées à l'extérieur du camping, dans les emplacements prévus à cet effet et signalés.

REMARQUES POUR LES CLIENTS DU VILLAGE (CHALETS, BUNGALOWS, MOBILE HOME, TENTES LODGE, VILLAS)

La kitchenette de nos hébergements est équipée de vaisselle, de casseroles et de couverts pour le nombre de couchages correspondant. La première fourniture de linge de lit et de toilette est incluse dans le prix de l'hébergement. Pour les clients supplémentaires arrivant par la suite, un supplément correspondant sera appliqué

conformément au tarif en vigueur. Le changement de linge, même partiel, s'effectue sur demande et contre paiement du supplément correspondant. L'équipement du logement comprend également la fourniture du nombre oreillers et des couvertures correspondant au nombre de lits dans le logement. L'acceptation de demandes d'oreillers supplémentaires n'est pas garantie. Des lits de camp avec matelas et draps sont disponibles sur demande pour les enfants de 0 à 2 ans, moyennant un supplément. Vous pouvez consulter la liste complète des équipements des hébergements sur le site www.campingsosflores.com ou la demander par e-mail ou auprès du personnel d'accueil de la Réception. Il est interdit de déplacer les équipements et les accessoires fournis hors des hébergements ou de les transférer dans d'autres logements.

Le supplément pour le nettoyage final est inclus dans le prix de l'hébergement, à l'exception du coin cuisine. Celui-ci doit être laissé propre par le client. En cas de non-respect, une pénalité de 30,00 EUR sera appliquée

La climatisation est disponible moyennant un supplément, uniquement dans certains types d'hébergement. Ces logements sont équipés d'une climatisation qui fonctionne avec un système de carte rechargeable. Leur utilisation est facultative et est facturée en supplément à hauteur de €0,50 par heure d'utilisation.

Tous les logements sont équipés d'un limiteur de courant pour des questions de sécurité. Il n'est donc pas possible d'utiliser à l'intérieur des logements des appareils électriques d'une puissance supérieure à 1200 W.

L'approvisionnement en eau chaude est en principe disponible dans la douche, l'évier de la cuisine et le lavabo de la salle de bains. Dans certains types d'hébergement, l'eau chaude est uniquement disponible dans la douche. Compte tenu de cette spécification, veuillez vous référer aux caractéristiques du logement, lors de la réservation. La production d'eau chaude est assurée par des panneaux solaires, des chaudières centralisées au fioul et des chaudières indépendantes au gaz. Le délai d'arrivée d'eau chaude varie en fonction du système de production utilisé. Avant de signaler tout défaut d'alimentation en eau chaude à la Réception, il est recommandé de laisser couler l'eau quelques minutes.

La plaque de cuisson de la cuisine fonctionne, selon le type d'hébergement, soit à l'électricité, soit avec des bouteilles de gaz indépendantes. En cas d'interruption de l'approvisionnement en gaz, merci de contacter la réception afin de procéder au remplacement rapide de la bouteille.

Les chambres équipées de téléviseurs connaissent malheureusement une mauvaise réception du signal numérique terrestre en raison de l'épaisse végétation qui entoure les logements. Nous ne sommes donc pas en mesure de garantir la réception de toutes les chaînes gratuites.

RÈGLES DE CONDUITE ET INTERDICTIONS APPLICABLES AUX CLIENTS ET À LEURS INVITÉS

UTILISATION DE L'EAU

L'eau des fontaines ne peut être prélevée que pour être bue. Il est important de rappeler que l'eau est une denrée rare, surtout en Sardaigne, et nous comptons sur le bon sens de chacun quant à son utilisation. Il est strictement interdit de laver les voitures, les motos, les camping-cars et les caravanes à l'intérieur du camping. Le lavage de la vaisselle et du linge ne sont autorisés que dans les bacs prévus à cet effet.

UTILISATION DES SANITAIRES

Les clients sont tenus d'utiliser les sanitaires en veillant à respecter leur propreté, chacun devant veiller à laisser les lieux dans l'état de propreté dans lequel il les a trouvés. Les sanitaires sont désinfectés quotidiennement, selon des horaires prédéfinis, avec un nettoyeur haute pression et divers désinfectants. Il est strictement interdit de vider les toilettes chimiques dans les sanitaires.

USAGE DE FEUX LIBRES

Pour des questions de sécurité, il est strictement interdit d'allumer des feux libres, quelle qu'en soit la nature. L'utilisation du barbecue est interdite les jours de vent. L'utilisation de réchauds à gaz à l'intérieur des emplacements

est autorisée à une distance de plus d'un mètre de la végétation environnante. On veillera également à éteindre les allumettes ou les cigarettes avec précaution. Toute violation de ces règles constitue un risque grave pour les personnes et les équipements.

RESPECT DU TERRITOIRE ET DE LA VÉGÉTATION

Il est interdit de creuser des fossés ou des trous dans les emplacements ; il est impératif de respecter les plantes et les équipements sur le terrain de camping. Il est interdit d'abîmer la végétation, d'y accrocher des fils pour suspendre des vêtements, des hamacs, des câbles électriques ou d'y suspendre d'autres objets, sauf autorisation expresse de la direction. Notre personnel est autorisé à détacher immédiatement et sans préavis tout élément interdit accroché aux arbres ; nous recommandons à nos clients de s'équiper d'étendoirs. En cas de coupe ou d'arrachage de la végétation, le responsable sera tenu de verser une indemnité pour les dommages occasionnés.

ÉVACUATION DES DÉCHETS

Chaque client est tenu, durant son séjour, de maintenir son emplacement ou son hébergement le plus propre possible. Conformément à la réglementation communale, la structure a mis en place le tri sélectif des déchets : plastique, papier, verre et boîtes de conserve, déchets humides. Chaque hébergement est équipé de trois sacs de tri sélectif ainsi que d'un sac biodégradable pour les déchets organiques ainsi que d'un sac pour les déchets non recyclables. Des sacs supplémentaires sont disponibles à l'achat, dans la supérette du camping. Il est également obligatoire d'enlever les déchets des logements et des emplacements avant le départ, sinon une pénalité de 30,00 € sera facturée. Les horaires d'ouverture de l'îlot écologique sont affichés à l'entrée de l'îlot. Il est interdit de vidanger les eaux usées, quelle qu'en soit la nature ou la provenance, en dehors de la zone prévue à cet effet, à l'intérieur de l'établissement.

DÉSINSECTISATION/DÉRATISATION

Des opérations périodiques de désinsectisation et de démolition sont effectuées pour assurer les meilleures conditions d'hygiène possibles. Cette intervention est réalisée selon la réglementation en vigueur avec des produits non nocifs pour l'homme. Nous rappelons à notre aimable clientèle que l'établissement est situé en pleine campagne et que différents insectes (fourmis, moustiques, abeilles et autres) et petits animaux (lézards et souris des champs) peuvent vous rendre visite. Nous comptons sur votre aimable compréhension. Nous vous invitons dans tous les cas, à acheter des spirales anti-moustiques, de la citronnelle ou tout autre répulsif. Aucune réclamation ne sera acceptée, sauf en cas de situation extrêmement grave.

UTILISATION DE CÂBLES ET D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Le raccordement au réseau électrique sera effectué exclusivement par le personnel du camping. Il est interdit d'obstruer les accès au logement avec des câbles et/ou tout autre appareil de dérivation du courant ; il est également interdit de poser ces appareils sur la végétation environnante. Le personnel de l'établissement d'hébergement est expressément autorisé à débrancher immédiatement et sans préavis tout câble et/ou autre appareil posé en violation du présent règlement. Il en va de même en cas de raccordements électriques non conformes.

TROUBLE À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Pour permettre le repos de nos clients, deux périodes de silence sont instaurées de minuit à 08 h et de 14 h à 16 h. Pendant ces plages, les clients ne doivent pas faire de bruits gênants, ni utiliser de postes de radio et de télévision ou tout autre appareil susceptible de nuire à la tranquillité. Il est donc interdit de se livrer à tout type de comportement susceptible de troubler la tranquillité au sein de l'établissement et de ses dépendances. Nous vous remercions de signaler au plus tôt tout manquement à cette règle au personnel de la Réception pendant les horaires d'ouverture affichés ou au gardien de nuit à l'entrée du camping, afin de permettre l'intervention immédiate du personnel compétent.

La direction peut, à sa seule discrétion, prévoir des dérogations pour des animations. L'accès au bar de la plage et à l'espace d'animation est interdit de minuit à 08 h. Il est interdit de monter ou démonter des tentes, ainsi que d'installer des caravanes, de 20h00 à 7h00 le lendemain matin.

ANIMAUX DOMESTIQUES

L'entrée des animaux de petite taille (jusqu'à 40 cm au garrot) dans la structure est autorisée. Les animaux, qui peuvent séjourner sur l'emplacement ou uniquement dans certains types de logements, doivent être identifiés par une puce électronique et avoir un livret (certificat vétérinaire). À l'arrivée, le personnel de la Réception peut demander ces documents. En cas de non-présentation, la direction se réserve le droit de refuser l'accès de l'animal au camping. Les propriétaires de chiens s'engagent à tenir en permanence leurs animaux en laisse, à l'écart de la plage réservée aux baigneurs et à veiller à leur hygiène. Les règles de présence des animaux de compagnie relèvent de la réglementation

spécifique.

WI-FI ET TÉLÉPHONIE

L'établissement dispose d'une connexion Wi-Fi gratuite, accessible dans les principaux espaces communs ainsi que dans certaines zones résidentielles du village. En ce qui concerne le service téléphonique, le signal 4G est malheureusement absent à certains endroits du camping et faible à d'autres.

MINEURS ET ACCÈS AUX ESPACES ÉQUIPÉS

Les groupes de mineurs non accompagnés ne sont pas acceptés. Les enfants mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou de toute personne qui en ont la charge pour pouvoir utiliser les espaces équipés et les sanitaires. Nous vous rappelons en outre que l'utilisation de l'aire de jeux et des installations sportives relève de l'entière responsabilité des utilisateurs. L'accès à l'aire de jeux n'est autorisé qu'aux enfants accompagnés d'adultes et aux horaires fixés par la direction. L'aire de jeux est interdite aux enfants de plus de 12 ans. L'utilisation de la salle de sport est autorisée à partir de 16 ans.

ESPACES SPORTIFS

Le terrain de beach-volley peut être utilisé librement par les clients. L'utilisation du court de tennis et du terrain de football à cinq est soumise à réservation à la Réception et au paiement du tarif horaire correspondant. L'ouverture et la fermeture de ces terrains seront assurées par le personnel compétent. L'accès aux espaces sportifs est autorisé toute la journée, à l'exception de la période de silence de 14 h à 16 h. L'accès de nuit est interdit.

PLAGE

La plage est gratuite. Pour la réglementation sur les baignades, veuillez vous référer à l'arrêté correspondant émis par la capitainerie portuaire locale et aux prescriptions en vigueur en Sardaigne. Veuillez noter que tous les équipements de plage doivent être retirés après utilisation et ne peuvent occuper le domaine public pendant la nuit pour permettre le passage régulier des véhicules de nettoyage de la plage, sous peine de confiscation et d'amendes par la capitainerie portuaire locale. Les accès à la plage resteront ouverts toute la journée et seront fermés la nuit. Pour assurer la sécurité de tous les clients, l'entrée et la sortie de la plage de nuit ne seront autorisées qu'en présentant au personnel de contrôle le camping-pass remis lors de l'enregistrement.

SERVICES

L'établissement propose une laverie automatique avec des sèche-linge et des machines à laver, ainsi qu'un distributeur de détergent en sachets monodoses. Le service est disponible en espèces, au coût total pour le client. La liste de prix actuelle indique les coûts. Nous vous demandons instamment de vider les machines à laver dès que possible, afin de permettre aux autres clients d'utiliser également ce service, et d'éviter ainsi de longues attentes. Le personnel du camping est autorisé à vider les machines à laver dont le cycle de lavage serait terminé.

Il est également possible de louer des city bikes pour adultes et des VTT pour enfants, moyennant le paiement du tarif correspondant.

En moyenne, haute et très haute saison, il est possible de louer à la journée du matériel de plage tel que parasols et chaises longues auprès du bar du front de mer. La location est proposée du matin à l'ouverture du bar, jusqu'en fin d'après-midi avec restitution du matériel avant l'heure de fermeture. Ce service peut faire l'objet de modifications. Afin de faciliter le déplacement des clients sans véhicule personnel vers la commune, nous proposons un service de navette gratuit, sur réservation. Le véhicule électrique de l'établissement dispose de sept places dont six places réservables, et effectue deux rotations le matin et l'après-midi. Les horaires sont affichés à l'entrée principale de la réception, en fonction de la disponibilité du véhicule.

À l'intérieur du camping, les clients peuvent utiliser librement les barbecues mis à leur disposition. Les allume-feux et le charbon de bois sont à la charge des utilisateurs et peuvent être achetés à la supérette.

BIENSÉANCE

Le nudisme et le topless sont expressément interdits à l'intérieur de l'établissement. Il est interdit de se présenter torse nu dans la zone d'accueil et dans les magasins, restaurants et bars.

URGENCES

EN CAS D'INCENDIE

En cas d'incendie, le personnel du camping doit en être alerté immédiatement. Des haut-parleurs spéciaux au sein de

la structure donneront l'alerte en cas d'urgence. Dans une situation de ce type, les clients devront se diriger en bon ordre vers les «points de rassemblement» indiqués par des panneaux appropriés et marqués sur le plan de l'établissement, où ils attendront la fin de l'urgence.

AUTRES URGENCES

Événements naturels graves, situations de sécurité publique, incidents en mer: contactez le personnel du camping s'il est disponible ou consultez le panneau d'information à l'entrée où vous trouverez tous les numéros de téléphone pour demander de l'aide.

RESPONSABILITÉ

RESPONSABILITÉ DU CLIENT ET DES INVITÉS

Les clients et leurs invités sont personnellement responsables envers la direction et les tiers de tout dommage direct ou indirect aux personnes ou aux biens, pour quelque raison que ce soit, causé par un comportement contraire aux dispositions du présent règlement et aux autres règles applicables. Chaque campeur est tenu de surveiller scrupuleusement ses affaires.

RESPONSABILITÉ DU CAMPING VILLAGE

La direction décline toute responsabilité pour l'argent ou les objets de valeur qui n'auraient pas été déposés en lieu sûr à la réception, ainsi que pour les dommages dus à des accidents ou à des blessures des clients qui ne sont occasionnés par une négligence directe du personnel du camping village, pour les dommages, les dysfonctionnements et les pannes causés par le mauvais temps ou les cas de force majeure, pour les dommages aux voitures, aux caravanes ou à d'autres biens causés par la chute de branches, de pommes de pin ou par des tiers.

RÉSILIATION

Toute tolérance par la direction d'un comportement des clients et de leurs invités contraire aux dispositions du présent contrat ne constitue pas une renonciation aux droits précisés dans ces mêmes clauses. Si une clause contractuelle est, pour quelque raison que ce soit, incompatible avec des dispositions légales applicables, elle sera sans effet, mais n'affectera pas la validité des autres clauses.

La violation des articles de ce règlement entraînera la résiliation immédiate du contrat hôtelier, avec l'obligation pour le client et ses invités de quitter la structure d'hébergement dans les six heures suivant la réception de l'avis de résiliation, ainsi que de payer, à titre de clause pénale, la contrepartie de l'ensemble du séjour, même si le séjour dont le client a bénéficié a été plus court. L'établissement d'hébergement est en droit de conserver le dépôt de garantie jusqu'à ce que ses demandes aient été satisfaites et d'être indemnisé pour des dommages plus importants.

LA DIRECTION